

**Matinée Loi Anti-Cadeaux
8 décembre 2020**

Objectifs pédagogiques de la formation

- Comprendre l'évolution de la réglementation sur la loi anti-cadeaux
- Connaître les spécificités liées aux professionnels de santé, aux activités
- Identifier les répercussions de cette évolution et les encadrer

Compétences visées

- Connaître la nouvelle réglementation et les obligations
- Savoir identifier les mises en conformité avec la nouvelle réglementation et en respectant les obligations liées au domaine d'activités, le statut des professionnels de santé

Pré requis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Contenu de la formation

- 1. Le principe de la Loi Anti-Cadeaux**
 - Les acteurs concernés
 - Les avantages
 - Les dérogations & les seuils
- 2. Procédures à respecter & sanctions**
 - Procédures de déclaration & d'autorisation
 - Procédures / conventions simplifiées
 - Sanctions prévues
- 3. En pratique**
 - Constituer son dossier
 - Cas particuliers et réponses aux questions

Public

- Directeur juridique, juriste
- Personne en charge de la compliance
- Pharmacien responsable
- Collaborateurs des affaires règlementaires
- Toute personne ayant des interactions avec les professionnels de santé

Déroulé de la formation

Questionnaires d'évaluation et de satisfaction

Durée

Cette formation se déroule sur une demi-journée de 9 h à 12 h à distance
Une attestation de présence est remise au participant.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Remise du support de formation ainsi que les textes de référence

Animée par Maître Isabelle Vigier

Avocat en droit des affaires et en droit de la santé, accompagne les différents acteurs de la santé.

Ancienne directrice juridique, ses expériences au sein de différents laboratoires pharmaceutiques lui ont permis d'avoir une connaissance complète du processus de développement des produits de santé, de la recherche à leur commercialisation. Elle intervient sur l'ensemble des problématiques liées aux médicaments, aux dispositifs médicaux, l'e-santé. Sa pratique couvre les données personnelles, le droit des contrats, la réglementation pharmaceutique, l'éthique et la compliance.

Tarifs

Formation en inter-entreprise	
<p>Formation sur une demi-journée à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise du support de formation et de la documentation associée, - Temps de questions/réponses par participant 	500 €HT/participant
<p>A partir de 3 participants du même organisme</p>	450 €HT/participant

Lieu des sessions de formation à distance

Le cabinet est un organisme de formation enregistré sous le numéro I1755685275, référencé au Datadock
 Les formations peuvent être prises en charge par les organismes de financement de la formation (OPCA).

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et le cabinet.

